



ARRÊTÉ

N° : 2026-115

Exécutoire le : 09 SEP. 2026

Publié / Notifié le : 09 SEP. 2026

Visé le : 09 SEP. 2026

ADMINISTRATION GENERALE

**Arrêté portant délégation de fonction et de signature
à Monsieur Jean-François BRAISSAND, 3^{ème} Vice-président de Grand Lac
Commission de délégation de service public Eau potable et Commission Consultative
des Services Publics Locaux**

Le Président de Grand Lac,

- Vu le procès-verbal du conseil communautaire de Grand Lac en date du 14 avril 2026, relatif à l'élection du Président de Grand Lac,
- Vu le procès-verbal du conseil communautaire de Grand Lac en date du 14 avril 2026, relatif à l'élection des Vice-Présidents de Grand Lac,
- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5211-9 et L. 5211-10, autorisant le Président d'une communauté d'agglomération à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation d'une partie de ses fonctions à une ou plusieurs de ses Vice-présidents,
- Vu l'arrêté n°2026-57 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-François BRAISSAND, 3^{ème} Vice-Président de Grand Lac délégué à l'eau potable, à l'assainissement et à la protection contre les inondations,

Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt du bon fonctionnement de la communauté d'agglomération Grand Lac, que le président délègue une partie de ses fonctions aux vice-présidents de Grand Lac,

Considérant la nécessité de préciser l'arrêté n°2026-57 en date du 21 avril 2026 afin que M. Jean-François BRAISSAND puisse représenter le président de Grand Lac auprès de la Commission de délégation de service public Eau potable,

Considérant la nécessité de donner délégation pour la représentation du président auprès de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),

ARRETE :

ARTICLE 1 : DELEGATION DE FONCTION

Monsieur Jean-François BRAISSAND, 3^{ème} Vice-président de Grand Lac, est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, et en complément des délégations données par arrêté n°2026-57 en date du 21 avril 2026, pour me représenter auprès de la Commission de délégation de Service Public Eau potable et en assurer la présidence.

Monsieur Jean-François BRAISSAND est également délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour me représenter auprès de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et en assurer la présidence.

Monsieur Jean-François BRAISSAND est notamment chargé, dans le cadre de la présente délégation, de présenter au Bureau et au Conseil communautaires les travaux effectués dans le cadre de sa délégation.

ARTICLE 2 : DELEGATION DE SIGNATURE

Monsieur Jean-François BRAISSAND est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour signer tous les actes liés à la présente délégation, dans le respect des délégations consenties par le Conseil communautaire, à l'exception des actes dont la signature a été déléguée aux directeurs et aux responsables des services.

La présente délégation intègre la signature des actes délégués au président ou approuvés par les instances communautaires, en lien avec les thématiques déléguées par le présent arrêté.

Sont notamment concernés par la présente délégation de signature :

- Les convocations aux réunions liées aux thématiques faisant l'objet de la présente délégation,
- Les courriers liés aux thématiques faisant l'objet de la présente délégation,
- Les avis demandés à Grand Lac dans le cadre des thématiques faisant l'objet de la présente délégation,
- Toute déclaration ou attestation en lien avec les thématiques déléguées,
- Toute décision et contrat en lien avec la thématique déléguée à l'exception des contrats relevant du vice-président à la commande publique et du vice-président aux affaires juridiques, aux assurances, aux procédures foncières et à l'évaluation des politiques publiques,
- Les contrats de délégation de service public, leurs avenants et tout document afférent.

ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- Le Receveur,
- Monsieur Jean-François BRAISSAND

Cet arrêté sera exécutoire dès sa publication et sa transmission en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

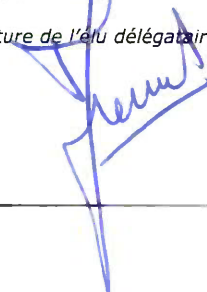
Cet arrêté, une fois exécutoire, pourra être contesté :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Je soussigné(e), reconnais avoir pris connaissance du présent arrêté.

Notifié le : 09/09/2026

Signature de l'élu délégataire :



Aix-les-Bains, le 1^{er} septembre 2026

Le Président,
Renaud BERETTI



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté 2026-115 : délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-François BRAISSAND, 3ème Vice-président de Grand Lac - Commission de délégation de service public Eau potable et Commission Consultative des Services Publics Locaux -

Date de transmission de l'acte : 09/09/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 09/09/2026

Numéro de l'acte : ar821 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260901-ar821-AR

Date de décision : 01/09/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Délégation de fonctions
5.4.2. Délégation de fonctions à un élu
5.4.2.2. Autres délégations

